

Comité d'experts spécialisé CES Santé et Bien-être des animaux

CES SABA 2022-2026

Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2023

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 10 janvier 2023 - Matin :

- Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Gilles MEYER (président de séance)

Monsieur Xavier BAILLY, Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Madame Séverine BOULLIER, Monsieur Henri-Jean BOULOUIS, Monsieur Eric CARDINALE, Madame Aurélie COURCOUL, Madame Alice DE BOYER DES ROCHES, Madame Barbara DUFOUR, Monsieur Veasna DUONG, Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Claire GUINAT, Monsieur Hervé JUIN, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Sophie LEBOUQUIN-LENEVEU, Madame Caroline LE MARECHAL-CONDY, Monsieur Pierre MORMEDE, Monsieur Yves MILLEMANN, Madame Céline RICHOMME, Monsieur Claude SAEGERMAN, Monsieur Jean-François VALARCHER, Madame Isabelle VALLEE, Madame Natacha WORONOFF-REHN.

Étaient absents ou excusés :

Madame Nadia HADDAD, Madame Sophie LE PODER, Madame Carole PEROZ, Madame Claire PONSART, Madame Agnès WARET-SZKUTA.

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient présents le 10 janvier 2023 - Après-midi :

- Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Gilles MEYER (président de séance)

Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Madame Séverine BOULLIER, Monsieur Henri-Jean BOULOUIS, Monsieur Eric CARDINALE, Madame Aurélie COURCOUL, Madame Barbara DUFOUR, Monsieur Veasna DUONG, Madame

Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Claire GUINAT, Monsieur Hervé JUIN, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Sophie LEBOUQUIN-LENEVEU, Madame Caroline LE MARECHAL-CONDY, Monsieur Pierre MORMEDE, Monsieur Yves MILLEMANN, Madame Claire PONSART, Madame Céline RICHOMME, Monsieur Claude SAEGERMAN, Monsieur Jean-François VALARCHER, Madame Isabelle VALLEE, Madame Natacha WORONOFF-REHN.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Xavier BAILLY, Madame Alice DE BOYER DES ROCHES, Madame Nadia HADDAD, Madame Sophie LE PODER, Madame Carole PEROZ, Madame Agnès WARET-SZKUTA

- Coordination scientifique de l'Anses

Présidence

Monsieur Gilles MEYER assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :
Analyse des risques pour la santé humaine et la santé animale liés aux tiques du genre *Hyalomma* en France – Rapport d'expertise - 2020-SA-0039

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI et de la saisine n° 2020-SA-0039 à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de lien d'intérêt induisant un risque potentiel de conflit pour les experts participant à l'examen de la saisine concernée.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant ce point à l'ordre du jour.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 27 experts sur 32 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts et présents le 10 janvier 2023.

Synthèse des réunions du CES SABA des 9 mars 2021, 10 mai 2022, 5 juillet 2022, 13 septembre 2022, 9 novembre 2022, 13 décembre 2022 et 10 janvier 2023

- Concernant les parties bibliographiques et documentaires du rapport :
 - o il est proposé au GT de se recentrer sur *Hyalomma*, il y a beaucoup de parties généralistes sur les tiques ce qui peut apporter de la confusion ;
 - o les experts du GT ont fait le choix de ne pas détailler la partie sur la prévention ce qui minimise son importance ;
 - o il est demandé d'apporter plus de structure et d'éléments pour comprendre quelles espèces d'oiseaux sont les plus susceptibles d'être infectées par des tiques pour que l'on puisse comprendre quelles espèces d'oiseaux sont d'intérêt pour la saisine ;

- en présentant la lutte contre les tiques, les experts ont préconisé la lutte intégrée et n'ont donc pas développé la partie sur les traitements acaricides. Il serait intéressant que les experts aillent plus loin en matière de réglementation concernant l'utilisation des acaricides et des molécules autorisées sur le marché.
- Les experts du CES suggèrent de revoir la catégorisation des probabilités de risques d'exposition aux agents pathogènes autre que le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (CCHFV) proposée par le GT *Hyalomma*. La méthodologie et les critères utilisés pour l'évaluation de la probabilité d'exposition aux agents pathogènes doivent être mieux décrits et plus explicites pour justifier les niveaux de risque définis.
- La transmission possible de *Babesia divergens* par les *Hyalomma*, qui ne sont pas des vecteurs avérés est précisé en annexe, les experts du CES suggèrent de le préciser dans le texte principal, en raison de l'importance de cet agent pathogène en France chez les bovins ;
- L'apport de structure et de clarté dans la méthode suivie (critères d'inclusion et d'exclusion) pour considérer les tiques d'intérêt ou non pour le territoire français.
- Suite à l'acquisition de nouvelles données, notamment la mise en évidence de la présence de populations installées de *H. lusitanicum* en France et d'une circulation du CCHFV en France continentale, il est proposé par le GT de modifier l'évaluation des risques à la lumière de ces nouvelles données en évaluant la probabilité d'émergence de la FHCC en France notamment en identifiant et classant les facteurs de risque liés à l'émergence.
- Il est proposé de restructurer la partie sur la probabilité de transmission vectorielle pour faciliter la compréhension du raisonnement notamment pour l'introduction du CCHFV en France.
- Concernant les évaluations d'introductions :
 - la possible surévaluation des introductions par les oiseaux par rapport au degré de connaissance des experts du GT a été discuté. Ces phénomènes d'introduction d'oiseaux porteur de tiques ont lieu tous les ans sont bien connus,
 - la pertinence de séparer les importations légales et illégales pour les introductions d'espèces qui peuvent véhiculer les tiques *Hyalomma* ;
 - deux échelles de notation chiffrées sont utilisées pour l'évaluation des modalités d'introduction des tiques *Hyalomma*. Il a été proposé d'utiliser une échelle chiffrée de notation pour la probabilité d'introduction et un système de notation avec des croix pour la quantification des flux ;
- une mention de la transmission aéroportée du CCHFV, qui n'était pas évoquée dans le rapport, a été ajoutée ;
- il a été proposé par le CES SABA de retravailler les recommandations et la conclusion générale pour apporter plus de robustesse et de précisions dans les recommandations qui sont très générales.
- Concernant les recommandations :
 - les recommandations ne mettent pas assez l'accent ni sur les pratiques humaines (rôle du commerce, de la chasse dans l'introduction de tiques), ni sur l'impact du réchauffement climatique, il faudrait insister sur ces aspects et montrer qu'il y a un vrai enjeu à ne pas accélérer ce réchauffement ;
 - la recommandation concernant la surveillance et la traçabilité des animaux vertébrés a été reprise afin de distinguer clairement ce qui concerne les importations d'animaux et ce qui concerne la faune sauvage locale ;

À l'issue des dernières discussions, le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 27 experts présents adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à l'analyse des risques pour la santé humaine et la santé animale liés aux tiques du genre *Hyalomma* en France (Autosaisine 2020-SA-0039)

M. Gilles MEYER
Président du CES SABA 2022-2026